COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Mars 2023

SYNTHÈSE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SYTRAL MOBILITÉS DU JEUDI 16 MARS 2023

- **Opérateurs Publics des Mobilités Lyonnaises - Création de la Société Publique Locale Relation Usagers (SPLRU) et approbation des projets de statuts – Désignation des représentants de SYTRAL Mobilités - Autorisation donnée à la SPLRU d'adhérer à un groupement d'intérêt économique (GIE)**

Lors du conseil d'administration du 10 mars 2022, les élus SYTRAL Mobilités ont **approuvé le principe d'allotir le réseau TCL** en distinguant les lots modes lourds, bus & trolleybus, la relation usagers, les parcs relais et le service Optibus.

Il a ainsi été acté de structurer le futur mode de gestion selon le modèle suivant :

- **2 lots distincts gérés dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) confiée à une ou plusieurs entreprises :**
  - 1 lot « modes lourds » comprenant le métro, le funiculaire, le tramway dont Rhônexpress, la gestion des infrastructures, l'informatique, la sécurité et le contrôle des titres
  - 1 lot « bus, trolleybus » et contrôle des titres

- **La gestion du service « Optibus » s'effectuera par un marché public**

- **la création de deux sociétés publiques locales (SPL) identifiées comme étant les Opérateurs Publics des Mobilités Lyonnaises :**

  - **la Société Publique Locale des Mobilités**, créée en juin 2022, réunit les actionnaires publics suivants : la Métropole de Lyon, SYTRAL Mobilités et la Ville de Lyon. Elle porte notamment les parcs-relais voitures et vélos, le stationnement en ouvrage et en voirie, et l'autopartage pour le compte de ses actionnaires,

CONTACTS PRESSE :
Julie GAUDE - gaude@sytral.fr / 06 74 92 92 90
Lodoïska DE GOUVION SAINT-CYR - gouvion@sytral.fr / 06 71 18 32 66

- **la Société Publique Locale Relation Usagers, ayant pour actionnaires publics SYTRAL Mobilités et la Métropole de Lyon.**

Cette SPL permettra notamment d'homogénéiser l'information aux voyageurs et la distribution des titres sur l'ensemble du nouveau périmètre et de développer de nouvelles missions.

« Avec la création de la SPL RU notre ambition est, dans un premier temps, de faciliter le quotidien des usagers en créant un guichet unique des mobilités sur le territoire de la métropole lyonnaise qui permettra aussi bien d'acheter ses titres ou abonnements TCL, Vélo'V, autopartage ou covoiturage que de bénéficier de conseils en mobilité individualisés », déclare Bruno Bernard, président de la Métropole de Lyon et de SYTRAL Mobilités.

C'est aussi la volonté commune de SYTRAL Mobilités et de la Métropole de Lyon de se doter d'un acteur opérationnel commun capable d'agir sur les leviers de la mobilité de manière coordonnée et transversale tout en mutualisant les moyens, les matériels et les personnels compétents en la matière.

Ce jeudi 16 mars 2023, les élus SYTRAL Mobilités ont ainsi approuvé la création de la Société Publique Locale Relation Usagers - Opérateur Public des Mobilités Lyonnaises et les projets de statuts. Le conseil d'administration sera composé de 10 membres : 7 représentants de SYTRAL Mobilités désignés ce jour, dont deux représentants des EPCI membres (et 3 représentants de la Métropole de Lyon qui seront désignés lors du conseil métropolitain du 27 mars) :

1- **Bruno BERNARD**
2- **Jean-Charles KOHLHAAS**
3- **Sophia POPOFF**
4- **Laurence BOFFET**
5- **Matthieu VIEIRA**
6- **Virginie CHAVEROT**
7- **Damien COMBET**

Bénéficiant d'un capital 100% public et local de 500 000 euros répartis à hauteur de 70% pour SYTRAL Mobilités et 30% pour la Métropole de Lyon, **l'Opérateur Public des Mobilités Lyonnaises - SPL RU aura pour vocation d'assurer, au 1er janvier 2025, la gestion de la relation usagers du réseau TCL.** Ses missions consisteront à gérer la communication de l'offre et le marketing, la distribution des titres, l'information voyageurs en situation normale et perturbée, la gestion des données usagers, le service après-vente et les réclamations, et le conseil en mobilité pour les employeurs et les employés.

Elle supervisera également les agences TCL et les agences des mobilités déployées par la Métropole de Lyon qui proposent aux habitants des dispositifs de conseil et d'accompagnement au changement des pratiques de mobilité, d'accueil et de gestion des aides et de dérogations ZFE.

« La création de cette structure 100% publique est une première étape qui précède la mise en service d'un MaaS*, ou encore d'un système de billettique ou de tarification unique encourageant ainsi le report modal et l'intermodalité sur les territoires de SYTRAL Mobilités et de la Métropole de Lyon. Notre objectif est clair : proposer un parcours usager harmonisé, simple et plus lisible », conclut Bruno Bernard.

****MaaS : Mobility as a Service***

CONTACTS PRESSE :
Julie GAUDE - gaude@sytral.fr / 06 74 92 92 90
Lodoïska DE GOUVION SAINT-CYR - gouvion@sytral.fr / 06 71 18 32 66